

Observation n°74 du 07/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis farouchement opposé au projet de parc éolien un dans la commune de DOUSSAY (86) pour entre autres, l'une des raisons suivantes.

Mon propos sera sur l'artificialisation des sols de ce projet.

En effet, ce dernier va contribuer à lui seul à ce procédé d'artificialisation des sols opposé au directive Ministères de l'Écologie et Énergie des Territoires (cf pièce jointe : [fiche_lutte_contre_artificialisation_des_sols.pdf](#)

Le porteur de projet se targue soit disant de lutter contre le réchauffement climatique, alors que, l'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, **est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité**. Le gouvernement souhaite pourtant protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols. (sic)

En France comme dans d'autres pays, du fait de l'étalement de notre urbanisation et de nos infrastructures, l'artificialisation des sols augmente. Ce phénomène consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics et implantation industrielle. **le projet éolien de DOUSSAIS va donc y contribuer partiellement.**

Même s'ils semblent couvrir de vastes surfaces, les espaces naturels, agricoles et forestiers de nos territoires continuent à diminuer à un rythme trop important, du fait de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, même dans les territoires où la population et les emplois n'augmentent pas.

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement.

Le projet éolien de DOUSSAIS à lui seul va donc y contribuer :

- Création d'un chemin de servitude de 100 m de longueur d'une dizaine de mètres de largeur soit : 1 000 m².
- Création d'un poste de livraison de 40 m²
- Création des 6 plateformes pour l'implantation des 6 éoliennes de 1 430 m² plus 300 m² de fondation chacune soit au total 10 380 m².

Un total de 11 420 m² soit plus d'un hectare à lui seul (*juste pour mémoire, si notre ministre de l'économie ex agriculture nous lisait ; 1 hectare = 10 000 m²...*)

Sur 5 points liés à l'artificialisation des sols, le projet éolien de DOUSSAIS est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général:

1. **Accélération de la perte de biodiversité** : la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie considérablement ou fait disparaître l'habitat des espèces animale ou végétale de cet espace naturel, et peut conduire à leur disparition d'un territoire.
2. **Réchauffement climatique** : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO₂. Un sol artificialisé participe donc à la hausse du réchauffement climatique.

3. **Amplification des risques d'inondations** : Par définition un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissèlement et d'inondation sont donc amplifiés.
4. **Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir** : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et limite la production alimentaire de nos territoires.
5. **Accroissement des dépenses liées aux réseaux** : pour le rendre accessible et fonctionnel, un terrain artificialisé demande en outre beaucoup d'entretien et d'efforts d'aménagement (routes, électricité, assainissement) qui sont couteuses et viennent souvent ajouter d'autre nuisance à la biodiversité (nuisance sonores, pollution lumineuse, pollution de l'air et de l'eau)...

En bien des points, utopie et dichotomie sont les « vertus » principale de ce projet. Persuadé que ce sont plus les subventions qui motivent vraiment le porteur de projet que de sauver la planète.

Veillez recevoir Monsieur le commissaire, mes respectueuses salutations.

1 pièce jointe.

M. Michel GIRARD.

Le 07.04.2023